CONSEIL DE L'UE · GROUPE MED9

Le MED9 plaide pour la « neutralité technologique » sans jamais prononcer le mot nucléaire

Neuf États du sud de l'Europe, France comprise, publient une position commune sur le règlement Gouvernance de l'énergie : de la souplesse sur les moyens, de l'exigence sur les objectifs, et une ligne de crête entre bas carbone et renouvelables.

Par Pablo Cerasale, rédaction Europe, Bruxelles

12 novembre 2026, 15:40 · Mis à jour à 16:25 · Temps de lecture : environ 7 minutes



Symbolbild : les neuf États du groupe MED9 ont publié une déclaration commune à Aix-en-Provence le 12 novembre 2026. © BWS 9e édition

L'ESSENTIEL EN BREF

- Le MED9 refuse toute restriction ou discrimination dans la reconnaissance des énergies bas carbone, au nom de la neutralité technologique.
- Mais il précise que ces énergies ne doivent pas se substituer aux objectifs renouvelables, qui doivent être « pleinement maintenus ».
- Il demande du dialogue avant toute sanction financière et que les investissements d'interconnexion ne soient pas pénalisés.

AIX-EN-PROVENCE. Neuf États, une page, et une formule qui revient comme un mot de passe : la « neutralité technologique ». Au moment où le Conseil examine les amendements possibles à la proposition de la Commission sur le règlement Gouvernance de l'Union de l'énergie, le groupe MED9, alliance de neuf États du sud de l'Europe fondée en 2013, publie une déclaration commune signée de Chypre, de la Croatie, de la France, de l'Espagne, de la Grèce, de l'Italie, de Malte, du Portugal et de la Slovénie.

Le texte est mesuré dans le ton, mais précis dans sa construction. Il réaffirme le soutien aux objectifs climatiques européens, puis enchaîne les réserves : sur les moyens, sur les sanctions, sur la reconnaissance des sources d'énergie, sur les interconnexions. Chaque réserve est assortie d'un contrepoids. L'ensemble forme un équilibre que les signataires, très différents les uns des autres, ont manifestement cherché à tenir.

Une ambition maintenue, des modalités à adapter

Le premier mouvement est celui du cadrage. Les États du MED9 disent vouloir concilier décarbonation, sécurité d'approvisionnement et souveraineté énergétique, dans un contexte marqué par les défis climatiques, les crises énergétiques et

la compétitivité industrielle. Ils soutiennent les objectifs climatiques de l'Union, mais estiment que leur mise en œuvre doit tenir compte des différences économiques, géographiques, industrielles et énergétiques propres à chaque État membre.

De là découle une demande concrète : privilégier les mécanismes de dialogue et d'accompagnement « avant tout recours automatique à des sanctions financières ». La formule vise le cœur de la mécanique de gouvernance, celle qui permet à l'Union de rappeler à l'ordre un État qui s'écarte de sa trajectoire. Le texte ne désigne aucun article, ce qui laisse ouverte une question : s'agit-il de supprimer l'automaticité, ou seulement de la retarder ?

La neutralité technologique, une formule à double lecture

C'est le point central de la déclaration. Se référant à leur déclaration commune de mai 2026, les États refusent « toute restriction et discrimination » dans la reconnaissance des différentes sources d'énergie bas carbone. Cette reconnaissance doit tenir compte de la réalité nationale de chaque État, y compris de ses situations structurelles, comme l'insularité et l'absence d'interconnexion, et ne doit pas reporter l'effort sur d'autres États membres.

Le mot « nucléaire » n'apparaît pas une seule fois. Pourtant, le principe de neutralité technologique est l'un des piliers de l'argumentaire des pays favorables à l'atome, la France en tête, qui l'ont placé au cœur de l'Alliance européenne du nucléaire. Le choix des termes permet aux signataires de se rassembler sans avoir à se compter sur l'atome. La Slovénie et la Croatie sont copropriétaires de la centrale de Krško, l'Espagne a prévu un calendrier de fermeture de son parc, l'Italie n'a pas de réacteur en activité, et Malte et Chypre n'ont aucun réacteur. La France défend, elle, une filière complète.

> **« Flexible sur les moyens, mais exigeant quant aux ambitions. »**
>
> Déclaration commune du MED9, 12 novembre 2026

Le garde-fou : les renouvelables ne sont pas négociables

La déclaration n'est pas pour autant un plaidoyer pro-nucléaire. Elle rappelle que la prise en compte des énergies bas carbone « ne saurait se substituer » aux objectifs de développement des renouvelables, qui doivent être pleinement maintenus et poursuivis. La phrase est essentielle : elle répond à l'argument développé en commission ENVI, où l'on a craint qu'un relèvement du plafond de 12 % comptabilisé dans le mix renouvelable n'incite certains États à moins s'investir dans les renouvelables.

Le MED9 se place ainsi sur une ligne intermédiaire. Il est plus ouvert que l'Autriche et le Luxembourg, qui refusent toute comptabilisation du nucléaire dans les objectifs renouvelables. Mais il reste plus prudent que les voix qui réclament un relèvement du plafond. Pour les États très tournés vers le solaire et l'éolien, comme le Portugal ou l'Espagne, c'est une garantie. Pour les États nucléarisés, c'est une reconnaissance sans blanc-seing.

Interconnexions : la solidarité a un prix

Le dernier volet est le plus concret. Le développement des interconnexions électriques est présenté comme un levier essentiel pour renforcer la solidarité, faciliter les échanges et améliorer la résilience du système. Les États qui y investissent ne devraient donc pas être pénalisés par les mécanismes de contribution européens, dès lors que ces investissements profitent à la résilience collective.

La demande parle directement aux îles et aux péninsules du groupe. Chypre et Malte sont isolées sur le plan électrique, et la péninsule ibérique reste faiblement reliée au reste du continent. Elle dit aussi une inquiétude : que la charge d'un effort commun pèse davantage sur les États dont la géographie rend la transition plus coûteuse.

Un poids qui compte au Conseil

La portée politique du texte tient aussi à l’arithmétique. À eux neuf, les États du MED9 représentent, selon nos calculs, environ 45 % de la population de l’Union, soit davantage que les 35 % qui, avec au moins quatre États, suffisent à former une minorité de blocage à la majorité qualifiée. La condition est évidemment théorique : elle suppose que les neuf restent unis, ce que leurs divergences sur le nucléaire rendent loin d’être acquis. Mais la déclaration a justement pour but de montrer qu’un terrain d’entente existe.

Ce que l’on retient

La déclaration du MED9 est moins un manifeste qu’un compromis à neuf voix. Elle défend la liberté des moyens, mais maintient l’ambition. Elle réclame la reconnaissance de toutes les sources bas carbone, mais interdit qu’elles remplacent les renouvelables. Et elle évite soigneusement le mot qui divise le plus.

Reste à savoir ce que cet équilibre vaudra une fois le texte précisé. Le document ne contient ni chiffre, ni article cité, ni définition de la neutralité technologique. Tant que ces points resteront généraux, le groupe pourra parler d’une seule voix. Quand les amendements arriveront sur la table, chaque État aura à dire ce qu’il met derrière les mots.

Simulation BWS · 9e édition. Article rédigé par Pablo Cerasale dans le rôle du média Die Zeit.